

Ce samedi 24 octobre, représentant les salariés de LEXMARK à Orléans.

Il partage leur désarroi et leur incompréhension à la suite de l'annonce de 120 licenciements au sein de cette entreprise.

En effet, l'entreprise LEXMARK est bénéficiaire. Ses marges s'accroissent. Ses résultats sont positifs aussi bien au plan mondial qu'au plan européen, qu'en France.

Il s'agit donc une nouvelle fois de suppressions d'emplois dont la finalité est financière. Il ne s'agit pas pour l'entreprise de restaurer ses marges. Il s'agit de faire en sorte qu'une situation « profitable » aux actionnaires le soit davantage encore, au détriment de l'intérêt légitime des salariés et de leurs familles.

Une fois encore, ces pratiques montrent combien il serait nécessaire d'instaurer dans notre pays des contreparties aux « licenciements boursiers » afin de dissuader les groupes industriels et financiers d'y recourir.

On doit observer que l'annonce de ces suppressions d'emploi va de pair avec la délocalisation d'une part importante de l'activité de ce groupe industriel vers Budapest. Il est incompréhensible que celle-ci intervienne alors que LEXMARK vient de quitter son site historique de Boigny-sur-Bionne pour s'installer dans un immeuble neuf dans le quartier de l'îlot de la Rape à Orléans (Coligny).

Le plan qui vient d'être présenté prévoit que seuls 60 emplois subsisteraient sur le site, la plupart des missions exercées ayant été délocalisées. Or, cette réduction à quelques dizaines d'emplois conduit à s'interroger sur la pérennité du site.

Très préoccupé par cette nouvelle annonce qui, si elle se concrétisait, porterait à nouveau préjudice au potentiel industriel et technologique d'Orléans et du Loiret, Jean-Pierre SUEUR a assuré les représentants des salariés qu'il a reçus de tout son soutien. Il les a assurés qu'il prendrait tous les contacts utiles susceptibles de les aider pour défendre la pérennité de l'entreprise LEXMARK et de l'ensemble de ses emplois à Orléans.